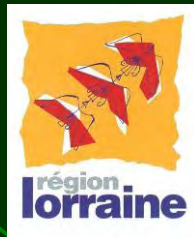


Le Plan Paysage de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle



PLAN PAYSAGE

*un cadre pour mieux prendre en
compte le paysage
dans l'aménagement et le
développement des territoires*



Pourquoi la CCPOM s'est engagée dans la réalisation d'un plan paysage?



Dès 2004: la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle a souhaité mener une réflexion sur le devenir de son territoire en termes de paysage. Afin d'accompagner cette volonté, l'AREL et la DIREN ont permis à la CCPOM de bénéficier d'une expertise paysagère par un architecte paysager pour permettre aux élus d'appréhender de manière globale leur territoire.

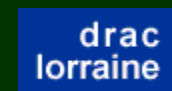


Après les conclusions de cette pré-étude, la volonté de conserver, de redécouvrir, et de mettre en exergue les qualités de la diversité et de la complexité morphologique a poussé les élus à s'engager dans cette voie.

Un diagnostic pour une connaissance partagée du territoire de la CCPOM?



- Une méthodologie pour une connaissance exhaustive du territoire
- Des sources variées pour des informations complètes
- des communes engagées au côté de la CCPOM



Un diagnostic pour une connaissance partagée du territoire de la CCPOM?



Ce diagnostic territorial réalisé par le bureau d'études ESPAYS fait un état des lieux du réseau hydrographique, de la végétation, de l'urbanisme actuel et projeté, des zones nécessitant des mesures de protections environnementale ou présentant un intérêt particulier,...

Les enjeux des côtes de Moselle, du plateau et de la vallée sont également mis en évidence. Ce diagnostic, grâce à ces constats, est la base de travail pour l'élaboration du programme d'actions.

Un diagnostic pour une connaissance partagée du territoire de la CCPOM?

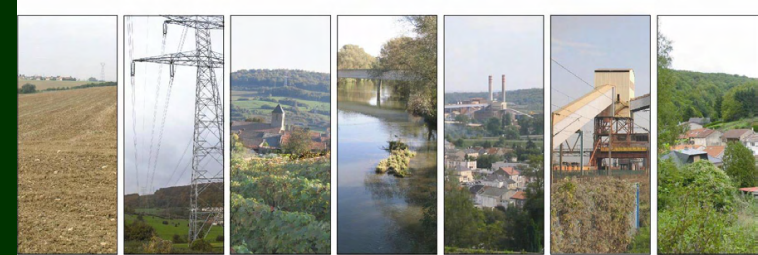


Le diagnostic : Un outil au service de tous grâce:

- **Aux fiches par entités paysagères sur différentes thématiques:** les traces du passé, l'évolution du territoire, les sentiers et chemins, les cours d'eau, la végétation, le patrimoine naturel, la typologie urbaine, l'urbanisme réglementaire et le foncier
- **Aux fiches par communes** atouts et faiblesses, principaux enjeux, l'inventaire du patrimoine
- **Aux informations exhaustives et aux synthèses, bilans et constats**

Un diagnostic pour une connaissance partagée du territoire de la CCPOM?

Exemple d'éléments par entités paysagères



LES SENTIERS ET LES CHEMINS

Les Côtes de Moselle

Le territoire est parcouru par de nombreux sentiers et chemins. Un grand nombre d'entre eux sont en mauvais état.

Chemin de Grande Randonnée GR 5

Cette entité est traversée du Nord au Sud par le GR 5, chemin européen reliant ROTTERDAM à MARSEILLE. Il emprunte actuellement la rue de Guisbonne, la rue Chantereine puis le fond St-Martin à ROMBAS, passe près de la Tour de Drince, traverse le Bois des Chevaliers, rejoint la Croix David, redescend dans le vallon du Billeron à Ternel et continue au Sud vers METZ.

Il existe des déviations permettant de passer par les centres des villages. Un projet envisage une modification du parcours du GR 5 par le centre ville de ROMBAS.

Un projet de cheminement faisant le Tour de la France est à l'étude. Il est appelé «Grand Sentier de France» et son parcours se superpose avec le GR 5 dans cette entité.

Parcours balisé

Il s'agit de sentiers ou de chemins ruraux ou forestiers, en général publics, entretenus par les communes et balisés par le Club Vosgien en accord avec les municipalités concernées.

La plupart de ces parcours sont des boucles pédestres locales à but touristique. Ils sont organisés pour rejoindre des sites touristiques ou des points d'intérêts géographiques particuliers, et sont souvent tracés en complément de grands sentiers de randonnée, comme ici le GR 5.

Chemin non balisé principal

De nombreux chemins, non balisés, existent en complément des deux types de parcours décrit précédemment. Ces chemins ruraux, sylvicoles ou parfois simples sentiers, sont utilisés pour les loisirs.

Ces chemins permettent souvent de rejoindre deux communes entre elles, ou de changer de vallons.

Parfois ces parcours sont balisés, à l'exemple du sentier pédagogique du Bois l'Abbé à MARANGE-SILVANGE.

Autre sentier, chemin d'exploitation agricole ou sylvicole secondaire

En complément des chemins principaux, il existe tout un réseau de sentiers parcourant les boisements et les coteaux. Il s'agit souvent de sentiers de petites tailles, de chemins d'exploitations agricoles ou sylvicoles utilisés par les machines d'exploitation ou servitudes de passage. Certains de ces chemins non officiels ont un tracé qui change souvent en fonction des orientations prises par les exploitations du secteur. Ces parcours sont peu adaptés à la promenade ou à la circulation des vélos.



Site touristique, Point d'intérêt

Le réseau de chemins dessert très souvent des sites d'intérêts touristiques, comme des observatoires, des lieux de loisirs, des points géographiques intéressants qui sont généralement des buts de promenade.

Plusieurs points particuliers de convergence de chemins sont présents sur ce réseau. Ces points sont des sites stratégiques: Croix David à l'Ouest de MARANGE, Bois de la Vierge dans le fond du vallon du Ruissembeau.

EVOLUTION DES CHEMINS

Sur les coteaux enfrichés, les sentiers d'accès aux parcelles disparaissent. Ce sont souvent des servitudes de passage qui s'effacent avec l'arrêt de l'entretien des parcelles. D'autres chemins proches du tissu urbain sont obstrués avec les clôtures sauvages des propriétés voisines.

Les communes ont la charge d'entretenir les chemins. Mais cette dépense est lourde. Seuls les chemins fréquentés sont entretenus.

Aujourd'hui, les chemins sont également empruntés par des engins motorisés de sports et de loisirs (quads, motos-cross), ce qui pose des problèmes de nuisances sonores, de dégradations et de sécurité.

A ROMBAS, les terrains des coteaux sont instables. Les chemins sont souvent dégradés avec les mouvements du sol.

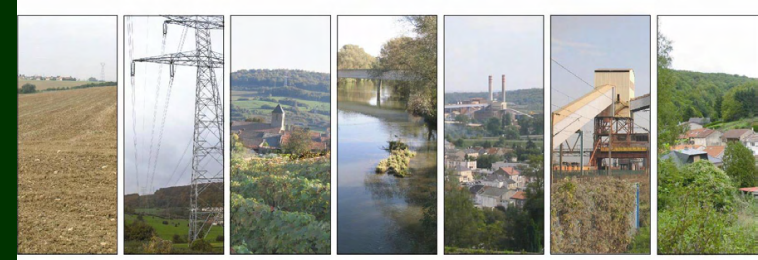
Il y a aussi un conflit d'usager sur ces chemins : les randonneurs se mélangent avec les chevaux et les vélos.



Chemin non balisé sur les coteaux à MARANGE.

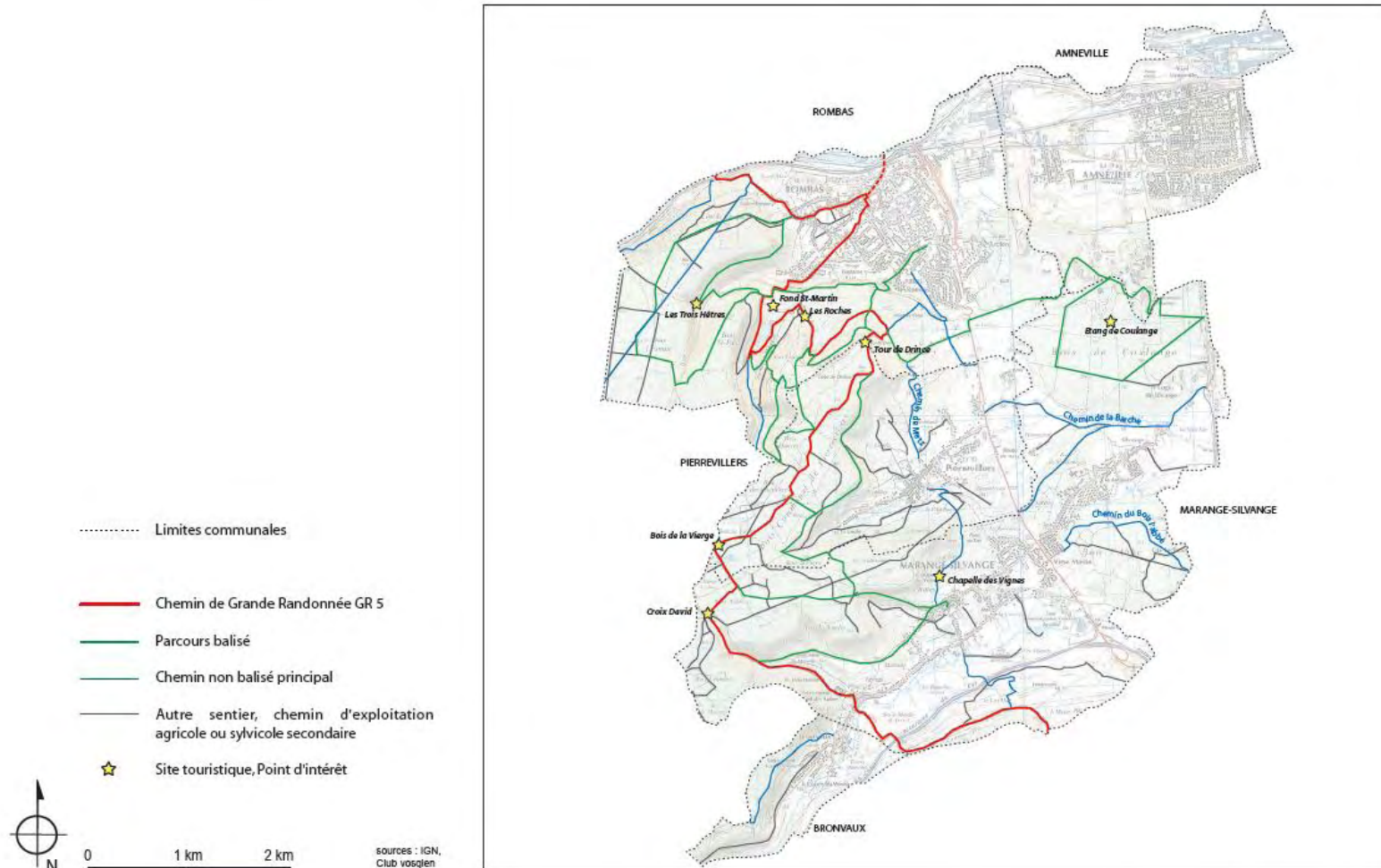
Un diagnostic pour une connaissance partagée du territoire de la CCPOM?

Exemple d'éléments par entités paysagères



Les Côtes de Moselle

LES SENTIERS ET LES CHEMINS



Un diagnostic pour une connaissance partagée du territoire de la CCPOM?

Exemple d'une fiche de commune



RONCOURT : TERRITOIRE COMMUNAL

Les communes

Comme de nombreux villages agricoles des plateaux lorrains, RONCOURT s'est développé sous forme de village-rue. Dans le centre, un vaste espace public libre permettait d'entreposer le matériel agricole. C'est espace était appelé l'Usoir. Celui de RONCOURT est toujours public actuellement.

Aujourd'hui, il ne reste plus que deux agriculteurs installés dans la commune, un des deux va cesser ses activités prochainement.

Au cours du XX^es, la commune s'est aussi orientée vers l'exploitation minière dont il reste encore le carreau à l'Ouest du centre ancien. Un bâtiment minier ancien de style roman a malheureusement été détruit il y a quelques années.

Le patrimoine local est riche. La chapelle est classée aux Monuments Historiques.

ATOUTS	FAIBLESSES
-le centre ancien est une village-rue agricole typique avec un large usoir central -le patrimoine minier est intéressant : carreau de mine, cité minière -la carrière de JAUMONT est encore en activités -des vergers sont entretenus à l'arrière de l'urbanisation -des zones humides à Waldeck diversifient le paysage -le large paysage ouvert propose des vues lointaines vers le bassin de BRIEY et vers VERDUN	-la rue principale est très large et peu sécurisante -les risques d'affaissements miniers sont encore existant -la circulation des camions induite par la carrière de JAUMONT est importante -l'arasement de haies est fréquent dans les champs cultivés -des chemins d'exploitation et de randonnée sont supprimés pour faciliter l'exploitation agricole -la continuité des chemins vers ST-PRIVAT-LA-MONTAGNE est difficile -l'affectation des bâtiments près de la route de MALANCOURT est mal maîtrisée -le carreau minier est en attente de réaffectation -l'extension de la carrière de JAUMONT va supprimer des boisements sur les Cotes de Moselle

PRINCIPAUX ENJEUX:

- Remettre en état les sentiers et les chemins et créer un réseau de chemins balisés
- Réorganiser le parcellaire agricole de manière officielle



Au Nord du village, vue lointaine vers le bassin de BRIEY.



Depuis le centre ancien, des chemins rejoignent les champs cultivés du Haut-Plateau.

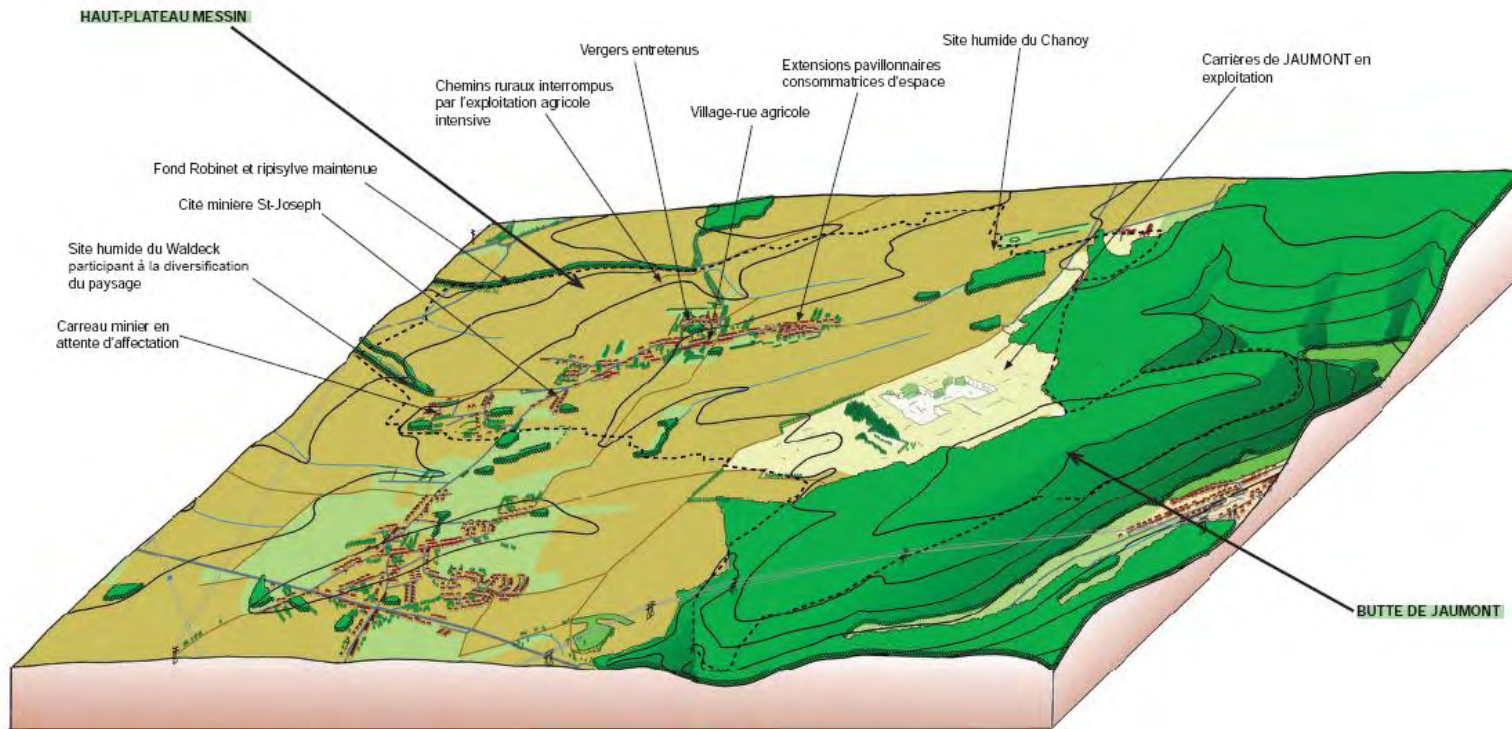
Un diagnostic pour une connaissance partagée du territoire de la CCPOM?

Exemple d'une fiche de commune



Les communes

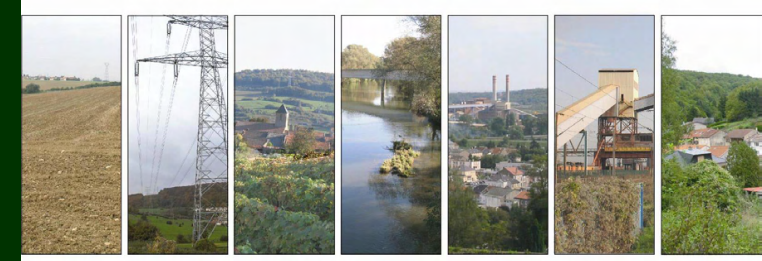
RONCOURT : TERRITOIRE COMMUNAL



source : commune

Un diagnostic pour une connaissance partagée du territoire de la CCPOM?

Exemple d'une fiche de commune



RONCOURT : PATRIMOINE LOCAL

Les communes



1-Carreau minier



2-Chapelle St-Georges



5-Usoir agricole public



1-Cité minière St-Joseph



3-Calvaire

Un diagnostic pour une connaissance partagée du territoire de la CCPOM?

Exemple d'une fiche de commune



Les communes

RONCOURT : PATRIMOINE LOCAL

RONCOURT possédait autrefois un superbe bâtiment de style néo-roman sur le carreau de la mine. Il a été démoli il y a quelques années et il ne reste aujourd'hui que la grille d'entrée.

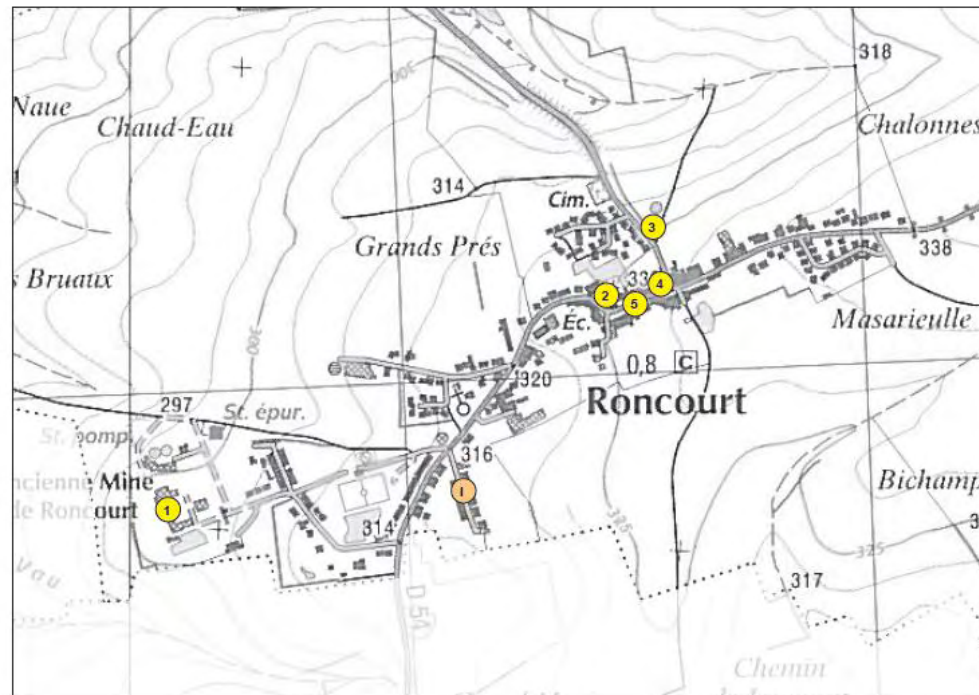
Des bâtiments d'une cité minière, construits sur une faille minière à l'Ouest du centre ancien, sont en très mauvais état. Ils devraient être détruits prochainement.

L'inventaire du patrimoine local a recensé :

- ① Machine d'extraction minière (à partir de 1860)
- ② Chapelle St-Georges (1466), Croix
- ③ Calvaire
- ④ Corps de ferme remarquable
- ⑤ Usoir-rue agricole typique
- ① Cité minière St-Joseph



0 500 m
sources : commune, SRIG



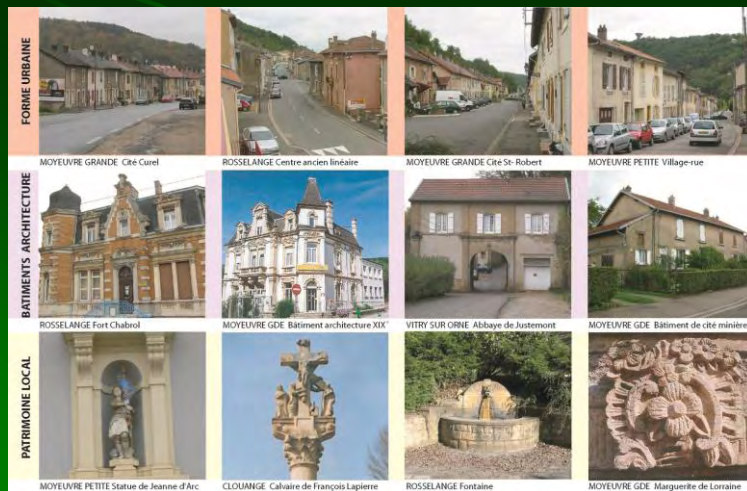
Un travail collégial autour du plan paysage pour une vision complète de la problématique du paysage



Des groupes de travail pour une vision ouverte du paysage

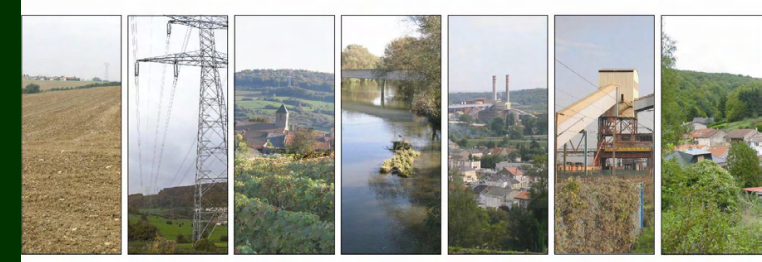
Pour établir une concertation avec les acteurs du paysage, trois groupes de travail thématiques ont été formés grâce aux personnes désignées par chaque commune :

- groupe 1 : les acteurs qui exploitent le territoire (agriculteurs, sylviculteurs, arboriculteurs, mineurs...),
- groupe 2 : les acteurs qui ont une relation sensible avec le territoire (promeneurs, associations sportives ou de loisirs, écologistes, chasseurs...),
- groupe 3 : les acteurs qui s'intéressent à l'urbanisation et à l'Histoire du territoire (associations des fêtes, commerçants, industriels, écoles, historiens...).



Le travail de ces groupes a permis de sensibiliser les acteurs locaux au paysage, d'enrichir le diagnostic du territoire et d'approfondir les enjeux paysagers car le paysage appartient à tous et tous sont acteurs du paysage.

Un travail collégial autour du plan paysage pour une vision complète de la problématique du paysage



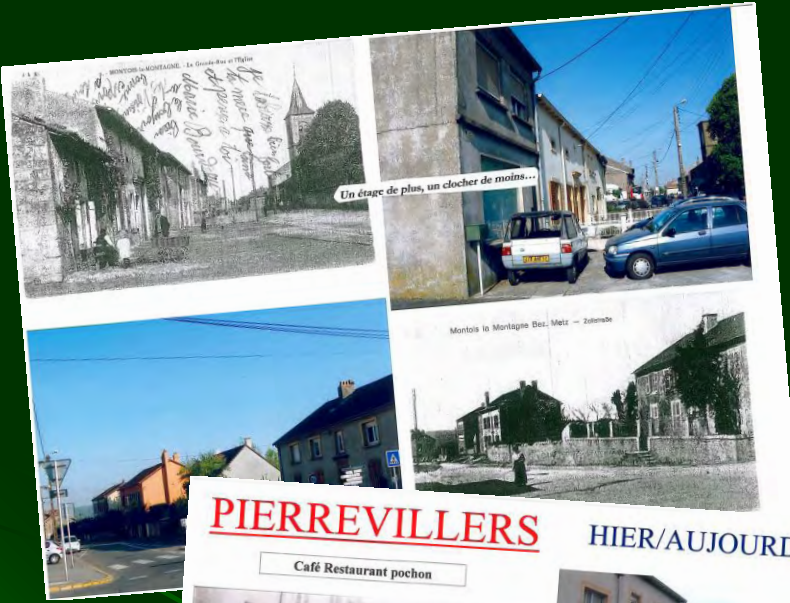
Une communication pour une information des habitants

- Des affiches et articles pour informer les habitants de la démarche
- Des reportages sur les télé locales et les sites internet
- Une exposition à venir



Un travail collégial autour du plan paysage pour une vision complète de la problématique du paysage

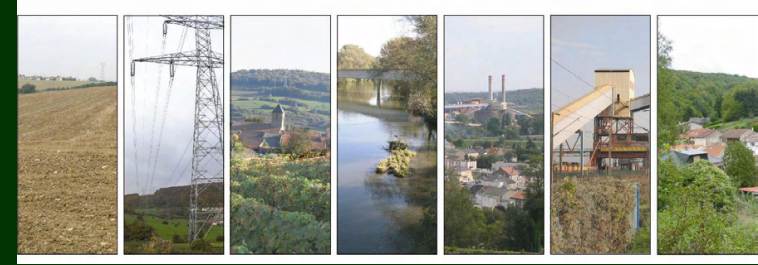
Une sensibilisation des scolaires au paysage



1. rue d'Orléans. Une maison a été détruite. A la place il y a un jardin ; on voit un arbre et le portail. Une maison a été construite dans le même emplacement. Sur la gauche, on voit des rigoles de chaque côté de la maison où se trouvent les bornes sur la route. Sur la droite a été détruite une maison. La partie droite a été reconstruite. On a rajouté deux vélos. Plus bas, une maison a été détruite pour laisser un espace. La route a été modernisée afin de permettre la circulation des véhicules.



Le programme d'actions – la traduction opérationnelle du plan paysage



Le diagnostic a conduit à la définition de plusieurs enjeux de revalorisation du territoire et du paysage.

A partir de ces enjeux, la CCPOM a réalisé un programme d'actions à mener dans le cadre de l'application de son Plan Paysage. Ces actions sont regroupées au sein de différents thèmes et de différentes composantes du territoire.

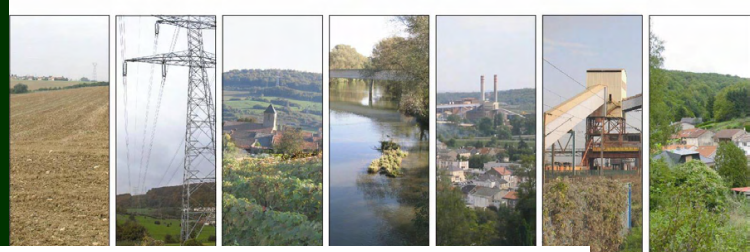
Ce programme d'actions comporte deux parties :

→ **les actions-cadres, qui devront être réalisées en priorité.** Elles sont le socle de l'intervention de la CCPOM en matière d'amélioration du cadre de vie. Elles ont pour but de préparer le territoire aux autres actions thématiques.

→ **dans un second temps, une trentaine d'actions thématiques, regroupés dans trois domaines :**

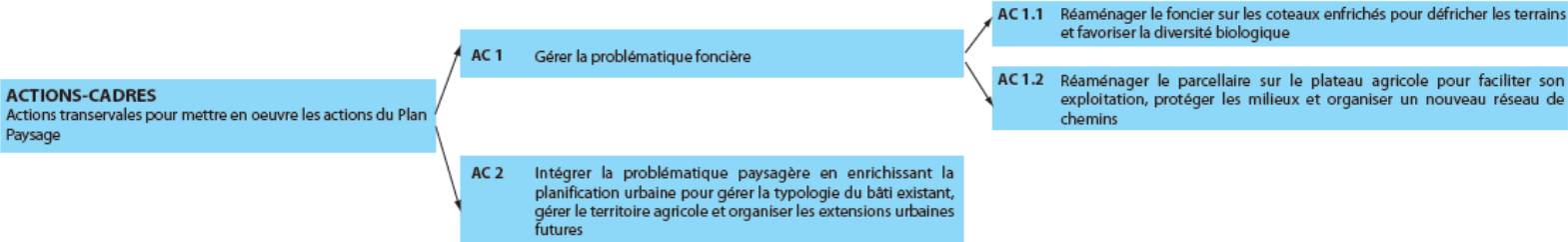
- la Nature: des paysages à préserver, à valoriser et à entretenir
- L'Urbanisme: le paysage au cœur des projets urbains
- L'Identité territoriale: des éléments paysagers facteurs d'identité territoriale

Le programme d'actions – la traduction opérationnelle du plan paysage



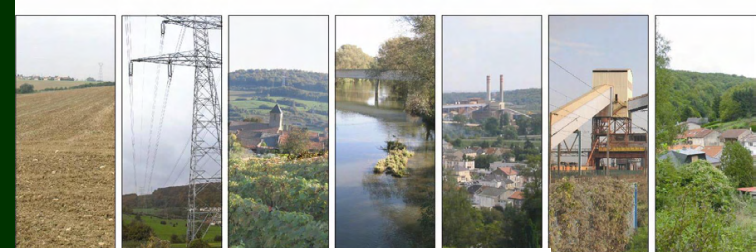
LES ACTIONS

Le programme d'actions



	A COURT TERME	A MOYEN TERME	A LONG TERME
1. NATURE : Des paysages à préserver, à valoriser et à entretenir			
a. Préserver et valoriser le patrimoine naturel	N 1 Pérenniser l'entretien des pelouses calcaires N 2 Maintenir les prairies, les vignes et les vergers existants, enrichir la diversité biologique des coteaux	N 8 Aménager et requalifier les sites écologiques remarquables N 9 Entretenir les ripisylves et les abords des cours d'eau	N 13 Engager des mesures de protection et de gestion des sites écologiques majeurs
b. Engager un entretien raisonné du territoire et lutter contre l'enfrichement	N 3 Limiter l'usage des pesticides et herbicides pour l'entretien des espaces publics et du sel de déneigement pour les rues à faible trafic N 4 Aménager des espaces naturels sur les délaissés du parcellaire et des équipements routiers	N 10 Maintenir l'exploitation des terres agricoles N 11 Eviter le fauchage régulier des espaces publics peu fréquentés	
c. Valoriser la présence de l'Eau	N 5 Mettre en valeur la traversée des cours d'eau en secteurs urbain et péri-urbain		
d. Lutter contre les formes de pollutions	N 6 Réglementer l'affichage N 7 Sensibiliser la population et les entreprises à l'utilisation des déchetteries	N 12 Créer des zones de silence en forêt	N 14 Contrôler l'usage des chemins par l'exploitation agricole et forestière pour éviter leur dégradation

Le programme d'actions – la traduction opérationnelle du plan paysage



Le programme d'actions

LES ACTIONS

	A COURT TERME	A MOYEN TERME	A LONG TERME
2. URBANISME : Le paysage au coeur des projets urbains			
a. Requalifier les espaces publics	U 1 Aménager les entrées et les traversées de bourg	U 5 Aménager et requalifier les espaces remarquables	
b. Insérer les grands équipements dans les sites	U 2 Vérifier dans les projets l'insertion paysagère des grandes infrastructures : voies routières, lignes électriques, projets éoliens...		
c. Réaménager les friches industrielles et les sites exploités	U 3 Engager une réflexion globale sur le devenir des friches industrielles, leur potentiel d'urbanisation ou d'espace naturel (coupure verte) Définir des projets pour l'aménagement des friches et l'aménagement des sites d'activités		
d. Aménager les sites de loisirs	U 4 Engager une réflexion sur l'ensemble des sites en envisageant leur complémentarité et leur maillage	U 6 Réaménager les sites de loisirs avec un souci d'intégration paysagère	
3. IDENTITE TERRITORIALE : Les éléments du paysage, facteurs d'identité territoriale			
a. Souligner les éléments marquants du territoire	11 Recenser les éléments identitaires et définir une stratégie pour valoriser les trois piliers historiques de la CCPOM 12 Engager une reconnaissance des éléments identitaires, rappeler dans la communication les trois piliers historiques		
b. Sauvegarder le patrimoine local	13 Recenser les éléments et les ensembles ayant un intérêt particulier, engager une procédure d'inscription 14 Engager les travaux de restauration du patrimoine local,		
c. Créer des liens entre les 3 entités paysagères de la CCPOM	15 Recenser les chemins, créer un maillage et organiser des parcours Editer un règlement d'usage	16 Réaliser les travaux d'aménagement 17 Reconstituer une trame verte accompagnant les chemins (alignement d'arbres tiges, haies) 18 Etudier un réseau de voies cyclables	19 Entretenir les chemins et la végétation qui les borde 110 Réaliser les travaux du réseau de voies cyclables

Le programme d'actions – la traduction opérationnelle du plan paysage

Exemple d'une fiche action



N 2

NATURE : Préserver et valoriser le patrimoine naturel

MAINTENIR LES PRAIRIES, LES VIGNES ET LES VERGERS EXISTANTS ENRICHIR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DES COTEAUX

CONTEXTE

L'exploitation des coteaux a été progressivement abandonnée. Au milieu des terrains en friches subsistent quelques parcelles encore occupées par des prairies, des vignes et des vergers. La diversité biologique des coteaux est fortement appauvrie. Par endroit, la lisière des boisements s'est avancée jusqu'en frange de l'urbanisation.

PILOTAGE

- CCPOM
- Communes

OBJECTIFS

- pérenniser l'exploitation des vignes et vergers existants
- encourager la plantation de vignes, de vergers, de prairies et de toutes cultures favorisant la diversité biologique

PARTENARIAT

- Conservatoire des Sites Lorrains (CSL)
- DIREN
- AREL
- CG 57 / DEAT / SAEN
- CREF de Laquenexy
- DDAF Lorraine
- CAUE 57
- syndicat arboricole mosellan
- SAFER Lorraine
- Habitants et propriétaires

-INRA COLMAR Recherches viticoles

CONTACTS

Association Lorquin Nature

CONTENU DU PROJET

- créer des associations d'exploitants par spécificité de cultures : vignerons, arboriculteurs, jardins potagers...
- mettre en place une charte d'exploitation et d'entretien écologique des vergers : entretien raisonné des vergers de hautes tiges, gestion extensive...
- favoriser la plantation de végétaux issus d'espèces fruitières locales : Prune de Marange, Poire de Silvange, Mirabelles de Metz, Quetschiers, Pommiers...
- soutenir les festivités locales sur le thème des cultures du coteau : fêtes des vendanges, fêtes des fruits

COURT TERME



COMMUNES CONCERNES

- MARANGE-SILVANGE ET BRONVAUX
- MOYEUVE-PETITE, ROSSELANGE, CLOUANGE et VITRY-SUR-ORNE
- des vergers à l'arrière de RONCOURT et SAINTE-MARIE-AUX-CHENES

REFERENCES JURIDIQUES

REFERENCES

- Terrasses de Briey (OPAV)
- CU Grand Nancy (OPAV)
- Longuyon, Lunéville
- Val d'Ancy-Vaux-Scy Chazelles (SAFER)
- Vallée de Kontz (57) (SAFER)

OUTILS

- Association d'exploitants
- Maîtrise foncière SAFER
- Dispositions du PLU : zones naturelles inconstructibles
- Contrat Paysage avec la région
- Document Régional de Développement Rural (DRDR) Lorraine

ESTIMATIONS

- DIREN : 25% à 30 % de subventions (OPAV)
- Région : 25% de subventions (OPAV)
- DDE : 1% paysage
- FEDER: max. 50% de la dépense publique

Le programme d'actions – la traduction opérationnelle du plan paysage

Exemple d'une fiche action



NATURE : Préserver et valoriser le patrimoine naturel

N 2

LES COTEAUX A REQUALIFIER POUR ENRICHIR LA DIVERSITE ECOLOGIQUE

SITES CONCERNES :

BRONVAUX:

Coteaux de la Primatale

CLOUANGE:

Belle-Fontaine et coteaux de Bois-Monsieur

MARANGE-SILVANGE:

Coteaux du Bois de la Vache et des Hâtes

MOYEUVRE-GRANDE:

Coteaux de Tréhémont

Cotes des Gayes

MOYEUVRE-PETITE:

Vergers à l'arrière du village-rue

PIERREVILLERS:

Le Namblot

Le Petit Ban et le Barembreuil

Coteaux de Drince-Les Copels

ROMBAS:

Coteaux des Drinces-Haut des Côtes

Ouest de la Côte de Choque

Sous l'Hâte

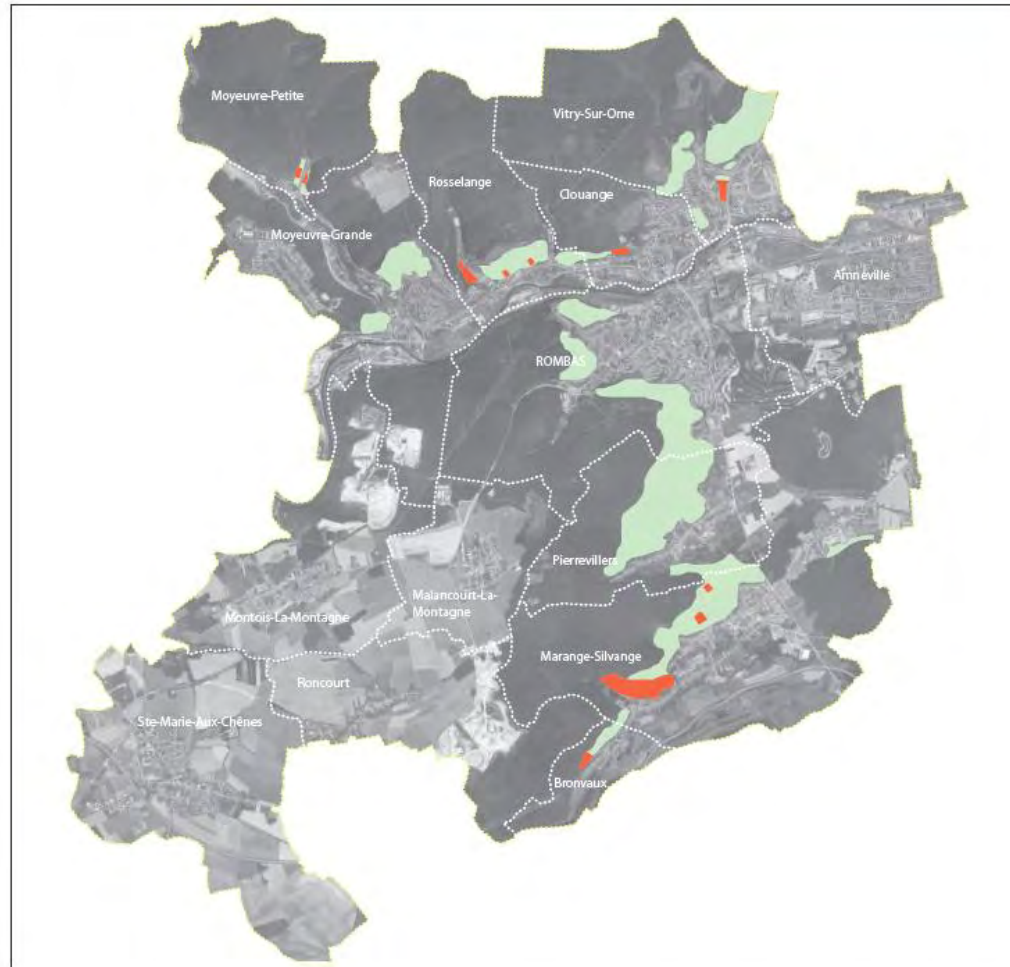
ROSSELANGE

Côte de la Rape

VITRY-SUR-ORNE:

Côtes de la Neule et de Justemont

-  Maintenir les vignes et les vergers entretenus
-  Requalifier les coteaux enrichis pour maintenir la diversité biologique



Le contrat de paysage – une trame pour l'engagement opérationnel avec les partenaires institutionnels de la CCPOM

3 ans pour les premières actions



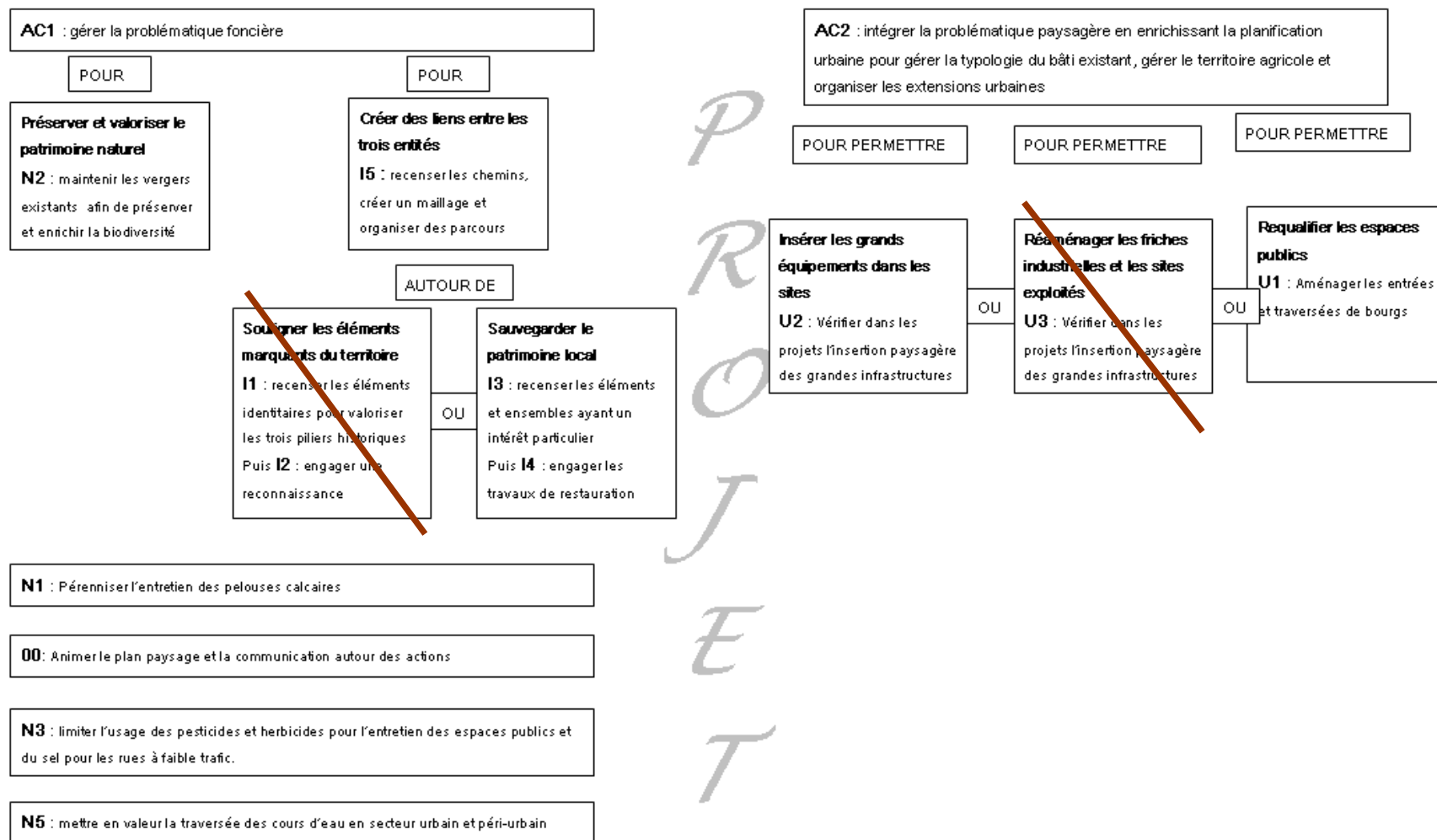
A partir des deux actions cadres, qui sont transversales, et des trois axes stratégiques définis par le programme d'actions, un contrat de paysage est en cours de rédaction.

Il a pour objet de présenter l'articulation du soutien technique et financier des différentes partenaires de la CCPOM. Pour se faire, les différentes thématiques seront approfondies dans des fiches d'actions opérationnelles à mettre en œuvre dans les trois ans à venir.

Ainsi, ces dernières précisent:

- l'action concernée
- l'objectif à atteindre
- la méthodologie pouvant être privilégiée
- les partenariats possibles
- l'estimation des coûts

Actions à mettre en œuvre pour le plan paysage de la CCPOM dans les trois années à venir



Le contrat de paysage – une trame pour l'engagement opérationnel avec les partenaires institutionnels de la CCPOM

3 ans pour les premières actions

Quelques fiches actions



Plan paysage / Contrat de paysage Communauté de Communes du Pays Orne Moselle

Action 15 : Recenser les chemins, créer un maillage et organiser des parcours

Objectif :

De nombreux chemins parcourent le territoire de la CCPOM. Ces chemins sont plus nombreux sur les coteaux et plus rares dans les communes du Plateau. Plusieurs parcours sont balisés, dont le GR 5 qui traverse la CCPOM du Nord au Sud. Les chemins balisés permettant de relier entre eux les villages et de traverser les fonds de vallées sont rares. Il s'agit de créer un réseau de chemins pédestres et cyclables balisés permettant de relier entre eux les villages et les principaux points d'attrait de la CCPOM.

Méthodologie :

La CCPOM peut développer un réseau sous la forme d'un maillage d'itinéraires composé de tronçons balisés selon le même code, afin de pouvoir intégrer son projet au réseau départemental.

1. préparer un projet à partir du diagnostic
2. validation du projet par la commission
3. présentation du projet au Département afin de vérifier la pertinence du projet et les critères d'éligibilité Départemental du Tourisme
4. dans le cas d'un avis favorable, collecte des informations et des documents demandés par le CDT qui, après instruction, donnera son avis, ainsi que le Département
5. mise en œuvre opérationnelle avec des interventions précises du Département, du CDT et les services techniques chargés du balisage
6. labellisation du réseau

Le Département apporte son soutien financier pour les itinéraires répondant aux critères d'éligibilité leur permettant d'intégrer le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). La mission technique de réalisation du PDIPR a été confiée par délégation au CDT. L'entretien s'effectue principalement par les comités départementaux des deux fédérations de randonneurs, le Club Vosgien, et la Fédération Française de Randonnée.

Partenariats possibles :

- CDT 57
- Club Vosgien
- FFRP (Fédération Française de la Randonnée Pédestre)
- DRAF Lorraine

Estimation des coûts :

- **Création** : coût très variable selon la qualité des chemins. Aides possibles (Conseils Général et Régional, Leader, DRT (Délégation Régionale au Tourisme)) pour les postes de dépenses suivants : débroussaillage, élagage, terrassement et balisage. La mise en place d'autres équipements (tables, barrières...) augmente les coûts mais garantit la qualité des itinéraires.

- **Entretien** : entretien courant (annuel) 22 à 45 €/km ; remise en état et balisage (tous les 4 ans) : 45 à 90 €/km.

Durée 3 ans

Communauté de Communes du Pays Orne Moselle - 34 grande rue - 67120 ROMBAS
ccpom@ccpom.fr

Plan paysage / Contrat de paysage Communauté de Communes du Pays Orne Moselle

Action cadre : AC1 Gérer la

elle peut rapidement être un problème dans la conduite. A cette problématique de morcellement, s'ajoute la préférence plus que floue (bien sans succession arrêtée ou d'engager une réflexion sur la réorganisation du parcelle.

in agent dont une partie du temps sera consacré à pour simplifier le foncier (mise en œuvre d'échange pour l'intercommunalité dans un travail de fond sur le projet bien pré-défini. C'est pourquoi un temps doit être consacré à l'appui des autres projets. L'articulation de cette action est indispensable.

Estimation des coûts :

Embauche d'une personne
coût de 15000.00€ (coût

CCPOM

Plan paysage / Contrat de paysage Communauté de Communes du Pays Orne Moselle

Action N2 : Maintenir les vergers existants afin de préserver et enrichir la biodiversité

Objectif :

L'exploitation des coteaux a été progressivement abandonnée. Au milieu des terrains en friches subsistent quelques parcelles encore occupées par des prairies, des vignes et des vergers. La diversité biologique des coteaux est fortement appauvrie. Par endroit la lisière des boisements il s'agit de pérenniser l'exploitation des vignes et vergers existant et d'encourager la plantation de vignes, de vergers, de prairies et de toutes cultures favorisant la diversité biologique.

Méthodologie :

La CCPOM peut engager une OPAV, cette opération d'amélioration des vergers vise à agir sur l'état général des vergers, de proposer des mesures adaptées et coordonnées pour leur restauration, leur entretien et leur valorisation.

1. diagnostic synthétique (une demi-journée par commune)
2. réunions publiques et permanences conseils
3. mise en place des aides
4. sensibilisation et formation
5. recherche et sauvegarde des variétés locales

La région apporte son soutien aux OPAV (animation et investissement) à hauteur de 25 % maximum. L'Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine en assure la suivi technique et financier.

Partenariats possibles :

- Région Lorraine
- Les communes de la CCPOM
- CSL DIREN
- CG 57/DEAT
- DDAF Lorraine
- CAUE 57
- Syndicat arboricole mosellan
- Habitants et propriétaires

Estimation des coûts :

Coût du diagnostic entre 2000 et 5000€
Coût de l'opération entre 20000 et 150000€ selon le nombre et l'ampleur des projets communaux en plus des projets privés et de l'animation

Durée 3 ans

Communauté de Communes du Pays Orne Moselle - 34 grande rue - 67120 ROMBAS
ccpom@ccpom.fr

Questions et débat

